



**ASSOCIATION SPORTIVE
DU GOLF DE VAL QUEVEN
KERROUSSEAU - 56530 QUEVEN**

Quéven, le 24 Janvier 2024

**PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 20 JANVIER 2024**

Le quorum est atteint avec 82 membres présents, 15 pouvoirs, l'assemblée générale extraordinaire peut valablement délibérer.

La séance est ouverte à 17 h 00 par Raymond Le Navenec, Président de l'Association Sportive.

Les nouveaux statuts ont été mis à disposition pour consultation des membres de l'association sportive sur le site web le 21/12/2023. Sur les préconisations de la Fédération Française de Golf, il s'agit de mettre à jour les anciens statuts datant de Décembre 2010. Les principales modifications concernent l'évolution du mode d'organisation des assemblées générales s'adaptant aux nouvelles technologies (visioconférence – vote électronique...). Les organes de direction se composent d'un Conseil d'Administration composé de 15 membres et d'un Bureau Directeur composé de 5 membres : Président, Vice-Président, Trésorier, Secrétaire Général et Capitaine des jeux.

Il est procédé au vote à main levée pour approbation des nouveaux statuts.

Les statuts sont adoptés à l'unanimité. Les formalités de déclaration et de publication seront faites auprès de la Préfecture du Morbihan.

Fait à Quéven, le 24 Janvier 2024

Le Président
Raymond LE NAVENEC

La Secrétaire Générale
Katia LE GUENNEC